

## AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RD29 EN DIRECTION DE RENNES

### 1 ENTRÉE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ

Le marquage de l'actuel tourné à gauche sera renforcé par réalisation d'îlots en bordure de manière à ce que la vitesse puisse être réduite à cet endroit à 70 km/h. L'arrêt de bus (sens Rennes-Acigné) sera déplacé vers cet aménagement et sera désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. Les usagers du bus pourront traverser plus facilement et plus sûrement cet itinéraire routier très fréquenté.

### 2 LA PISTE CYCLABLE

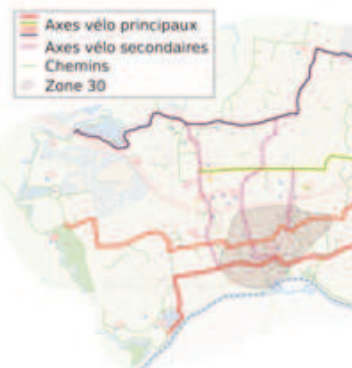
La piste cyclable est de part et d'autre de la route. Elle est séparée de cette dernière par une bande dérasée et un accotement engazonné. Il n'est pas exclu que des piétons l'utilisent.



## LE SCHÉMA DÉPLACEMENT

### QUATRE ITINÉRAIRES PRINCIPAUX JALONNÉS

Les axes principaux du schéma vélo seront jalonnés au cours du premier semestre 2014. L'objectif est de valoriser le réseau et les aménagements cyclables en faisant connaître les itinéraires aux usagers.



Exemple de panneau de l'axe violet. De taille relativement importante, il est placé à certains endroits stratégiques de l'axe afin d'inviter les usagers à l'emprunter. À ce type de panneaux s'ajoute une signalétique de jalonnement le long de l'axe.

Un schéma de déplacement vélo a été élaboré en concertation avec un groupe de travail durant le premier semestre 2011. L'objectif : encourager l'utilisation du vélo pour les déplacements, notamment de proximité, en reliant les quartiers, le centre-ville et les différents équipements publics. La réalisation de la piste cyclable entre l'entrée de la commune (giratoire du Pont d'Ohin) et la ZA

du Boulais (à hauteur du tourné à gauche) fait partie intégrante de ce programme et sera réalisée au cours du deuxième trimestre 2014. Outre de faciliter les déplacements des vélos et des piétons le long de la route départementale, cet aménagement a aussi pour objectif de sécuriser la traversée des usagers du bus ainsi que l'entrée de la zone d'activité.

### 4 DE LA PISTE À LA BANDE CYCLABLE

Après les arrêts de bus, la vitesse étant limitée à 50 km/h, la piste cyclable devient une bande cyclable en bord de chaussée. L'aménagement pour les piétons reste bien marqué et est séparé de la route par une noue.



### 3 ENTRÉE DE LA COMMUNE

L'entrée de l'agglomération (vitesse maximale réduite à 50km/h) est mieux marquée. Les arrêts de bus sont rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un peu avant le giratoire, un plateau est créé afin de permettre aux vélos de rejoindre l'itinéraire violet qui va vers les écoles, la Lande Guérin ou le Botrel.

## FOCUS SUR LES TRAVAUX

Ces travaux d'aménagement ayant un impact sur la circulation, seront, autant que faire se peut, réalisés pendant les périodes de vacances scolaires. Rue du Calvaire, le projet s'effectuera en deux temps car il convient de saisir l'opportunité de ces travaux de voirie pour effectuer préalablement des travaux sur les réseaux d'eau.

## VÉLO C'EST AUSSI :

### DES TRAVERSÉES CYCLABLES

C'est le nom donné par les techniciens aux lieux où se croisent des flux piétons/cycles et des flux de véhicules motorisés. Ces points singuliers ont été répertoriés, catégorisés et étudiés dans le cadre du schéma vélo. Ils sont progressivement aménagés dans l'objectif de faciliter la cohabitation des différents usagers et offrir une meilleure continuité aux axes identifiés pour la pratique du vélo. Dans les prochains mois de nouvelles traversées vont être mises en chantier, notamment : avenue Abbé Barbedet (au niveau de l'école et au niveau du centre commercial) et rue du Calvaire devant l'Ehpad.



Aménagement de la rue J.M. Martin.